

BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES : UNE RÉTROSPECTIVE DEPUIS L'APRÈS-GUERRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE. ET APRÈS ?

■ Xavier POUX
■ Claire POINSOT

Une certaine myopie pourrait amener à penser que les territoires commencent à se préoccuper de la biodiversité depuis les années 1990, après que l'enjeu a été explicitement inscrit à l'agenda politique à Rio et qu'il fut « descendu » au niveau local. En fait, les relations entre acteurs des territoires et biodiversité sont constitutives de modes d'habiter, de produire et d'user des ressources naturelles depuis que les sociétés humaines ont co-évolué avec la nature. Sans remonter au néolithique, l'histoire de ces relations depuis l'après-guerre – période pertinente tant du point de vue socio-économique que politique – permet de remettre en perspective les enjeux politiques et sociétaux associés aujourd'hui à la gestion de la biodiversité dans le contexte français. En considérant l'évolution des grands paysages régionaux et leurs divers usages par différents acteurs, notre récit raconte comment les liens locaux entre la « campagne » et les ruraux mais aussi les urbains, liens très forts à la sortie de la guerre, ont été progressivement altérés ; comment, en deux grandes phases, les Trente Glorieuses et l'aménagement du territoire ont consommé une partition des territoires qui nie la biodiversité. Finalement, il décrit comment la lutte

pour un rapport à la nature dans les territoires se recompose sans cesse depuis 70 ans, mais sur des bases spatiales de plus en plus ténues. Cette analyse débouche sur une nécessaire forme de reconquête spatiale pour la biodiversité, au rebours des dynamiques passées, mais pouvant – qui sait ? – commencer une nouvelle phase historique.

La dynamique de la biodiversité inscrite dans celle des territoires

À part quelques grandes crises écologiques, comme celle qui eut lieu en Europe à la fin du Moyen Âge causée par une surexploitation du milieu après les grands défrichements, le développement des sociétés humaines s'impose généralement à la nature. Les formes d'exploitation des ressources naturelles fixent les modes d'occupation de l'espace et la gestion des grands cycles géochimiques (carbone, azote...) et biologiques. La déclinaison de ce constat dans une perspective géographique et historique permet d'inscrire la dynamique de la biodiversité dans celle des territoires, considérant les pratiques et usages

de ces derniers qui ménagent ou détruisent différentes formes de nature.

Dans ce court papier, nous proposons un regard historique sur la coévolution entre territoires et biodiversité avec un double cadrage : géographique – en nous limitant à la France métropolitaine – et temporel – en commençant notre analyse à l'après-guerre. Ce regard visera à éclairer l'évolution des rapports que la société française entretient avec ses territoires et sa biodiversité et fera ressortir les contrepoids qui sont plus que jamais nécessaires de mettre en œuvre aujourd'hui.

La France à la sortie de la guerre : des campagnes « biodiverses »

En 1945 – nous prenons cette date comme celle marquant le début de la reconstruction de la France après-guerre – le mot biodiversité n'existe pas. Mais ce qu'il englobe dans sa traduction spatiale est tangible dans les photographies ou dans certains films qui rendent compte de la nature. Les paysages offrent une entrée pertinente pour établir ce lien entre territoires et biodiversité.

Leur observation dans les ouvrages de géographie des années de l'après-guerre traduit deux faits marquants :

➔ **la nette scission entre la ville et la campagne.** La périurbanisation n'existe pas. À l'exception de Paris ou de la métropole lilloise, la campagne est aux portes de la ville, avec à peine d'espaces de transition (banlieues) et des espaces industriels soit clairement

délimités, soit diffus en milieu rural et générateur de pollutions ponctuelles importantes. Qui plus est, cette campagne domine nettement l'espace en termes d'occupation physique et les grands aménagements n'y ont qu'une emprise limitée. Les routes ne sont pas encore des autoroutes, les parkings sont inutiles à l'heure où l'automobile reste rare.

➔ **la diversité des campagnes.** Celle-ci se traduit à deux niveaux : entre les territoires eux-mêmes – on évoquera ici le terroir pour rendre compte de la diversité géographique que la carte des *petites régions agricoles* établie en 1955 reflète – et au sein de chaque territoire. Ce qui frappe dans les campagnes de l'époque est la présence d'animaux valorisant des prairies et des parcours¹, de petites parcelles ménageant des bordures, de vergers, d'alignements d'arbres. Ces paysages sont le reflet de techniques agraires qui, dans leur ensemble, utilisent peu d'intrants de synthèse et mobilisent l'élevage et les espaces semi-naturels comme source de fertilité.

Illustrant la « bonne santé » des paysages agraires et forestiers, le Faucon pèlerin peut être utilisé comme un indicateur pour notre récit. Dans les années 1940, sa population est estimée à 900-1000 couples sur l'ensemble du territoire, sur tous les reliefs favorables à sa reproduction, y compris en Ile-de-France. En 1950, les premières inquiétudes concernant cette espèce commencent néanmoins à être relayées.

1. La Beauce et la Champagne sont encore des terres de parcours ovins et rares sont les fermes qui ne possèdent pas des bovins.

En résumé : la France est dominée par des campagnes qui accueillent une riche biodiversité, largement héritée de pratiques agraires qui soit mobilisent activement cette biodiversité – dans les espèces domestiquées, dans la vie des sols, dans le contrôle des ravageurs – soit ménagent des milieux favorables à une diversité botanique et animale naturelle, sinon sauvage.

Ce cadre paysager est vécu de manière ambivalente dès cette époque.

D'un côté, pour beaucoup d'urbains, les liens à la campagne restent forts². La campagne reste une destination courante pour les vacances – dont les « grandes » qui permettent un usage de la nature au moment où elle est la plus accueillante – souvent dans un cadre familial dont une branche a conservé une attache rurale. Le rapport à la nature se vit concrètement.

D'un autre côté, ces paysages idylliques sont aussi vécus comme portant la marque d'un certain retard de développement. Les fermes sont petites et ont des animaux, mais les tâches y sont pénibles. La campagne est belle, mais les routes sont mauvaises et l'électricité et l'eau courante sont loin d'être la règle.

Le projet de moderniser les campagnes et les villes est largement partagé à la sortie de la guerre : par les ruraux et par les urbains, par les locaux et par les institutions qui s'emparent de cette modernisation par l'aménagement du territoire, justement.

2. On rappellera que c'est à cette période que le nombre d'urbains et de ruraux s'équilibre.

Les Trente Glorieuses : modernité contre nature - la « France défigurée »

Les évolutions radicales qu'ont connues les territoires français entre 1946 et le tournant des années 1975 traduisent l'essor des « Trente Glorieuses ». Les technologies qui sont à la base de ce développement façonnent les projets d'aménagement des territoires conçus à large échelle.

En premier lieu, les campagnes connaissent des transformations sans précédent. La généralisation de la motorisation, de l'usage des intrants de synthèse et de la sélection génétique qui balaye les variétés et races autochtones réduit fortement la diversité génétique et paysagère évoquée dans la période précédente. Les remembrements sont l'emblème de cette période ; mais les haies arrachées et les prairies retournées ne sont que la trace visible d'un processus qui accumule des phytosanitaires et des engrais dans l'ensemble des compartiments du milieu.

Ensuite, le développement de l'automobile et des moyens de transport a des impacts fondamentaux en termes d'aménagement du territoire : les villes peuvent s'étendre et la périurbanisation se développe en France à cette époque, inventant un mixte entre le modèle américain et la banlieue limitée jusqu'alors aux seules grandes villes. L'emprise spatiale devient significative et, là aussi, la géographie traduit des mutations sociologiques et des modes de vie dans laquelle l'usage de la campagne héritée de l'avant-guerre s'estompe rapidement. Les vacances et les loisirs ne sont plus tant dans l'exploitation agricole du grand-père ou de l'oncle mais à la

mer – l'aménagement littoral est un des grands chantiers – à la montagne – aménagement des stations – voire, pour les plus fortunés, à l'étranger via l'avion. La campagne agricole est également remplacée par la maison de campagne, où la pelouse nette et les massifs de fleurs reposent eux aussi sur le recours aux machines et aux intrants. L'industrie se développe et génère elle aussi ses impacts, notamment sur l'eau et les milieux aquatiques. Le processus d'accumulation des polluants est bien amorcé et leur irréversibilité et effets à retardement absents de la réflexion.

Entre 1950 et 1960, le Faucon pèlerin a disparu de Seine-et-Marne. En 1962, suivront la Bretagne, la Normandie et les Ardennes. Dans les années 1970-1972, la population française (hors Corse) ne compte plus que 150-200 couples. En 1972, le DDT est interdit en France faisant écho au mouvement mondial qu'aura initié Rachel Carson avec son livre *Printemps silencieux* (1962), dont le titre pointe la perte de biodiversité dans un registre sensible : on n'entend plus les oiseaux.

Rétrospectivement, on ne peut qu'être frappé par la vitesse à laquelle les rapports aux territoires et à la biodiversité ont complètement changé de nature. En une génération, la France à dominante rurale a été transformée et les rapports aux territoires et à la nature avec. La modernité, qui rime avec technologie, correspond en grande partie avec un élan de négation de la nature contenue dans la société issue de l'avant-guerre. Le formica remplace le bois, les bombes insecticides suppriment les insectes, le séjour à la campagne fait place aux vacances dans des sites aménagés : le confort, moderne, prend le pas sur un rapport tangible à la nature.

Au moment où cette période des Trente Glorieuses prend fin, les rapports au territoire et à la nature sont ambivalents. Une fraction dominante de la population et des pouvoirs publics voit dans cette période la possibilité d'avoir « le beurre et l'argent du beurre » ; après tout, les campagnes ont changé, mais elles conservent encore beaucoup de leurs attributs qui faisaient leur charme. Les dernières petites fermes conservent des vaches et quelques prairies et, dans l'esprit de beaucoup, la modernité peut bien se combiner à l'ordre éternel des champs. La nature est toujours dans les campagnes et, même si elles se sont éloignées des cœurs des villes, il est aussi plus facile d'y accéder en voiture. Certes, il y a sans doute moins de Nature qu'auparavant – mais on parlait de très haut – et il en reste donc encore beaucoup...

Mais d'autres observateurs, plus critiques, ne partagent pas ce diagnostic d'un développement aussi équilibré. L'émission de télévision « *La France défigurée* »³ pointe les méfaits de la modernisation à l'œuvre. Dans la haute administration, la nécessité de protéger le patrimoine naturel des dynamiques à l'œuvre émerge progressivement sous l'impulsion de la communauté scientifique. Au cours des années 1960 et 1970, se mettent en place les institutions qui marquent une réaction à cet aménagement du territoire à la fois débridé et planifié pour les infrastructures de transports notamment : les agences de l'eau dès les années 1960, les parcs nationaux quelques années plus tard puis les parcs naturels régionaux – avec un projet de combiner un développement territorial et une gestion de la nature nécessaire au bien-être des urbains. La création du secrétariat d'État à

3. INA : <http://www.ina.fr/emissions/la-france-defiguree/>

l'environnement puis du ministère du même nom en 1973 institue ce contrepoids.

De l'après choc pétrolier au sommet de Rio : le partage inégal des territoires entre nature et artificialisation, la France fragmentée

La fin des Trente Glorieuses est caractérisée par la baisse de la croissance du produit intérieur brut et l'installation durable du chômage. Mais davantage que cette rupture macro-économique, pour la nature, le fait marquant sur la période est l'instauration d'une politique d'aménagement du territoire dédiée à cet objet. Alors que sur la période précédente, le développement des territoires et des pratiques individuelles ignorait la composante naturelle, l'environnement en général et la nature et les paysages en particulier – pour reprendre l'intitulé d'une direction phare du ministère de l'environnement sur la période – deviennent des considérants légitimes. C'est à cette époque qu'un besoin de nature s'exprime de la part des urbains, comme contrepoids à un développement territorial qui serait allé trop loin dans sa destruction des paysages et du patrimoine naturel.

Ce contrepoids se traduit dans la mise en œuvre du cadre politique qui s'est dessiné dès les années 1960. Les parcs nationaux (PN) et les parcs naturels régionaux (PNR) se créent et ponctuent le territoire de zones où le patrimoine naturel est à la fois objectif et moyen du développement. Les PNR créés en 1967 sont au nombre de 10 en 1973. Cinq ans plus tard, ils sont au nombre

de 20 pour atteindre 25 en 1989. Ils représentent alors moins de 7 % du territoire.

La demande ne se dément pas et ces espaces parfois présentés comme mis sous cloche et « antihumains » par leurs détracteurs font au contraire l'objet d'une fréquentation croissante, reflétant le besoin de nature. La nature se retrouve gérée dans un dispositif complexe qui combine plusieurs niveaux, depuis la réserve naturelle intégrale au zonage englobant du PNR.

Cette organisation de la protection et de la gestion des espaces naturels est d'autant plus forte que le contexte dans lequel elle s'inscrit reste, lui, très artificialisant. Certes la « part de la nature » s'exprime – ce qui est une nouveauté par rapport à la période précédente – mais l'aménagement du territoire reste très agressif vis-à-vis des espaces naturels. Cette période continue, à un rythme soutenu, les infrastructures commencées dans les Trente Glorieuses. Le réseau autoroutier se développe sur l'impulsion de la DATAR. Les lignes de TGV sillonnent l'hexagone, emblème du développement des territoires et de la recherche de vitesse dans les rapports qu'on entretient avec eux. Ce développement des transports accompagne celui de la périurbanisation, accentuant le processus engagé dans la période précédente. Concernant les modes de vie, si les perspectives de croissance ne semblent pas aussi infinies qu'une génération auparavant, les modes de consommation restent identiques, avec la recherche de confort et d'équipements à la personne. La demande accrue en habitat, individuel si possible, traduit cette montée en puissance d'une forme d'individualisme. La

production de biens d'équipements continue d'exercer sa pression sur les ressources naturelles.

À un niveau plus diffus mais généralisé, les aménagements agricoles comme le drainage ou l'irrigation continuent à un rythme inchangé. Les parcelles s'agrandissent à mesure que la main d'œuvre agricole baisse et que les tracteurs et équipements se substituent à elle. L'emploi accru des pesticides et des engrais et la concentration des élevages marquent le recul des prairies naturelles de tous types – du sec à l'humide – et avec elles un des principaux réservoirs de biodiversité à l'échelle nationale.

Le Rôle des genêts en France est un bon indicateur de cette dynamique. Couvrant le territoire en 1945, sa population qui s'est effondrée dès les années 60 ne parvient pas à se maintenir avec la généralisation de l'emploi des pesticides et la mécanisation de la fauche. Dans le marais de Carentan, qui représente à la fin des années 80, le quart des effectifs français avec quelques centaines de chanteurs, les mesures mises en place dès les années 90 – prime à l'herbe en 1993 et mesures agri-environnementales – ne permettent pas d'enrayer sa disparition.

D'une manière générale, l'aménagement du territoire traduit de plus en plus la nouvelle organisation économique qui se met en place sur la période, de plus en plus ouverte sur une Europe qui s'élargit. Les spécialisations régionales, qu'elles soient industrielles, agro-alimentaires ou de services – y compris touristiques – organisent les espaces, qu'il s'agisse des bassins de production ou de vente, avec les infrastructures logistiques afférentes. Dans le domaine agricole en particulier, la spécialisation

régionale l'emporte sur l'ancien fond de polyculture-élevage qui dominait trente ans auparavant.

Au total, cette période apparaît plus ambivalente que celle des Trente Glorieuses. D'un côté, il n'est plus question de nier la nature dans le développement du territoire, et il s'agit au contraire de lui faire une place et de limiter les impacts des aménagements. De l'autre, les équipements et la spécialisation continuent à un rythme soutenu. Le partage du territoire qui s'instaure entre protection de la nature et artificialisation est néanmoins très inégal, les pertes dépassant de très loin ce qui est protégé. *In fine*, alors que l'on se préoccupe incontestablement davantage du patrimoine naturel remarquable qu'une génération auparavant, le bilan est globalement négatif. Alors qu'à la fin des Trente Glorieuses, on pouvait se dire « qu'il en restait encore beaucoup », ces beaux restes sont à l'état de milieux relictuels vingt ans après, et il n'en reste plus que des lambeaux, comparés à l'après guerre.

De Rio à aujourd'hui (2015) : l'espoir dans le local face à la mondialisation

Pour notre objet, 1992 est une étape à deux titres.

D'une part, le sommet de Rio tire un signal d'alarme en matière de conservation de la biodiversité – le terme fait son apparition pour le grand public à cette époque. Si les enjeux sont planétaires et portent l'attention sur la forêt amazonienne ou les pôles, le monde développé, et l'Europe en particulier, ne sont pas exemptés de leurs responsabilités. Le droit de l'environnement sous l'impulsion de l'Europe progresse, la protection de l'espèce passe désormais par son habitat. La prise en compte

du cycle biologique de l'espèce est initiée à travers la déclinaison de la politique Natura 2000. Dans la lignée de Rio, on se souvient de la déclaration de Jacques Chirac « *La maison brûle et nous regardons ailleurs* » à Johannesburg en 2002 : la perte de biodiversité est aussi une affaire locale, qui nous concerne tous. La nouveauté par rapport à la période précédente est le fait que les responsabilités et les enjeux ne sont plus seulement des grandes politiques publiques, et dans le cas français des politiques de l'État, mais impliquent tous les échelons, du local au global. Le développement des Agendas 21 traduit cette responsabilisation des collectivités locales, dans un contexte où la décentralisation lancée au milieu des années 1980 se poursuit. On peut considérer que des années 1970 à 1992, il aura fallu vingt ans pour que les enjeux soient clairement posés en matière de protection de la biodiversité, y compris sur le plan scientifique dans l'appréhension des processus en jeu et leur complexité, ce que traduit le passage sémantique de « nature » à « biodiversité ».

En second lieu, 1992 marque également une rupture dans le domaine agricole au niveau européen. La réforme de la politique agricole commune (PAC) de cette année charnière introduit les mesures agri-environnementales et, plus globalement, l'objectif d'une meilleure intégration de l'environnement dans le développement agricole. Jusqu'à cette période, l'agriculture était considérée comme « bonne par nature » pour l'environnement, la figure de l'exploitation familiale gérée « en bon père de famille »⁴ des années 1950 étant largement mobilisée sur le plan syndical et politique. Mais les évolutions décrites en France dans la période précédente ont rendu

visibles les pressions qu'exerce le mode de développement agricole sur les milieux, d'où un objectif politique d'améliorer la situation. Ce changement est central dans notre objet dans la mesure où il concerne les « campagnes » jusqu'alors laissées en dehors du champ des préoccupations politiques en matière d'aménagement du territoire. Alors qu'émerge l'idée que la biodiversité devient l'affaire de tous, l'agriculture se trouve maintenant intégrée dans cette vision, avec des instruments politiques qui touchent chaque exploitation agricole – du moins celles qui bénéficient des aides de la PAC. Cet objectif communautaire rencontre en France un accueil syndical agricole pour le moins réticent, dans la mesure où il est assimilé à une remise en cause de la fonction productive de l'agriculture. On se souviendra que les mesures agri-environnementales sont introduites la même année que les jachères PAC – instaurant une non mise en culture de 10 % des terres labourées – vécues très négativement par les agriculteurs.

Comme pour la période précédente, ces préoccupations sont à resituer dans leur contexte socio-économique, avec fondamentalement les mêmes moteurs. La période de forte croissance des Trente Glorieuses fait toujours référence sur le plan symbolique, et il s'agit bien dans les discours de « relancer » cette croissance pour réduire le chômage. Néanmoins, les enjeux environnementaux affichés amènent à renouveler le discours et proposent le concept de développement durable. Mais cet objectif est d'autant plus difficile à tenir dans une ouverture accrue de l'économie au niveau mondial. La soumission de l'aménagement du territoire à cet objectif économique ne se dément pas, dans la continuité de la période précédente. Certes, les rythmes

4. L'expression est dans le code rural jusqu'en 2014.

d'aménagements se réduisent – beaucoup a été fait dans les cinquante années qui précèdent et les règles d'urbanisme se durcissent – mais il s'agit toujours de compléter les tronçons autoroutiers et ferroviaires, de développer les aéroports et les plateformes logistiques, de proposer des aires d'activités et d'accueillir de nouvelles populations pour les mairies. L'environnement a de plus en plus son mot à dire, et différents cadres d'action publique ouvrent des marges de manœuvre dans le domaine (schémas d'aménagement des eaux, SCOT⁵, SRCE⁶ dans la lignée du Grenelle de l'environnement, stratégies locales pour la biodiversité, etc.), mais en dehors de zones strictement protégées, il sera difficile pour les arbitres publics de préserver intégralement une zone humide si on lui démontre que sa destruction pourrait contribuer – à tort ou à raison – à l'emploi associé aux grandes filières de BTP, d'agriculture industrielle ou d'industrie. Le partage du territoire établi dans la période précédente continue de s'exercer avec des arbitrages, des compromis et des compensations dont le cadre d'application est réaffirmé en 2012, qui ralentissent le rythme d'artificialisation, mais sans le remettre fondamentalement en cause. Dans le discours, les acteurs publics et économiques voudraient bien protéger l'environnement, mais les contraintes d'une économie mondialisée, par ailleurs nécessaire pour ne pas obérer toute perspective de croissance, les en empêchent pleinement. D'autant que les associations de protection de la nature se trouvent fragilisées par une base qui comprend et se saisit d'autant moins des enjeux de préservation de la biodiversité locale que ceux qui « pratiquent » la nature

5. Schéma de cohérence Territoriale.

6. Schéma Régional de Cohérence Écologique.

ordinaire sont de moins en moins nombreux : de par leurs modes de vie et de loisirs, et de par la qualité des milieux qui leur est accessible. La population est donc plus attentive à la biodiversité mais une fraction la vit comme un consommateur, sans connaissance des cycles de la vie et des saisons.

Ce tableau globalement pessimiste ne doit pas cacher les initiatives locales et individuelles. Face au constat de l'impuissance des grands cadres d'action publique à recréer des espaces naturels, certains acteurs se saisissent des moyens dont ils disposent. Ce sont les collectivités qui gèrent et aménagent leurs espaces publics de manière douce, et recréent des espaces semi-naturels, des élus qui s'approprient les outils mis à leur disposition pour préserver et planifier ; des agriculteurs qui se saisissent des cadres qui leur sont offerts pour réimplanter des haies et autres espaces favorables à la flore et la faune ; des acteurs urbains qui mettent en œuvre le concept de « nature en ville ». Dans un contexte d'érosion globale, ces expériences individuelles montrent une capacité de faire émerger des îlots de biodiversité et un rapport plus fin aux territoires. Il faut certes des loupes pour repérer ces mouvements, mais il n'en demeure pas moins qu'ils existent.

Conclusion : investir un partage des territoires pour et par la biodiversité

Notre récit commence avec un rapport quotidien à la nature pour beaucoup de ruraux, et d'urbains quand ils rendent visite à ces derniers. Les soixante-dix années qui suivent – soit deux générations – et qui constituent notre histoire moderne, montrent

un changement très rapide de ce rapport. Le patrimoine naturel – la biodiversité – a perdu en extension et en qualité, et cette altération explique en partie la prise de distance de tout un chacun vis-à-vis de cette biodiversité du proche. Le contrepoint de ce mouvement est alors le très fort investissement des espaces où la nature devient d'autant plus remarquable qu'elle est rare.

Mais après des décennies de recul de la biodiversité, que la comparaison entre les paysages « ordinaires » des années 1950 et ceux actuels rend patent, un contreponds social alternatif apparaît. Encore complexe et contradictoire, une demande émerge, qui questionne les liens entre croissance économique, emplois, aménagement du territoire et perte de biodiversité qui ont écrit notre histoire récente. Finalement, sur le long terme, la perte de biodiversité n'aura pas réussi à maintenir des emplois élevés et assurer une croissance économique soutenue. À plus ou moins long terme, elle questionne même la qualité de vie et la santé de nous-mêmes et nos proches descendants. Les mouvements de récréation de la nature comme moteur de nouveaux modes de production économique et de vie sociale évoqués ci-dessus participent de cette recherche.

La lecture de ce mouvement dans la perspective territoriale rappelle un fait central : les territoires où se jouent la biodiversité sont des espaces, et la question qui se pose alors est celle du partage et de la maîtrise de ces espaces. On sait que la préservation de la biodiversité ne se satisfera pas d'îlots et de confettis ; ce qui faisait la valeur du patrimoine naturel avant les Trente Glorieuses étaient son extension, sa connectivité et sa qualité (peu de polluants chimiques). Si le contreponds social que nous

évoquons comme piste optimiste doit déboucher sur des résultats significatifs en inventant de nouveaux espaces riches en biodiversité, il doit monter en puissance dans son extension territoriale. Il pose alors la question des acteurs qui s'approprient les territoires, et de leurs finalités. Il faut enfin donner au cadre d'action publique répondant à la demande sociale porteuse de biodiversité dans les territoires les moyens qu'il nécessite.

À tout le moins, l'inféodation de la majorité des territoires à des objectifs économiques à court terme, même compensée par des réserves de nature circonscrites, ne pourra conduire qu'à un effondrement de la biodiversité. Si cette tendance devait se poursuivre, aucune inflexion n'est envisageable sans passer par une crise écologique aux conséquences incertaines. La prévenir doit dépasser les seuls discours, qui sont maintenant rôdés depuis près de quarante ans, et se traduire dans les dynamiques de territoire et dans les rapports que nous entretenons avec eux : maîtrise de la périurbanisation, maîtrise des flux de populations motivés par l'héliotropisme, etc.

Le contreponds dans la société doit s'organiser au sein des cadres existants, renforçant un débat démocratique dans lequel la compréhension des cycles biologiques et géophysiques au cœur de la biodiversité doit être un objectif partagé, dans lequel les espaces naturels protégés ne sont pas une contrainte mais un objet compris et approprié. Le territoire demeure l'échelon pertinent auquel organiser ce débat. Par rapport à l'après-guerre, que l'on ne réinventera pas, la connaissance et son mode de mobilisation (forme, registres, réseaux) sont des éléments nouveaux à intégrer dans la relation entre pouvoirs publics et acteurs de la

société civile. En 1945, la majorité des acteurs privilégiait la connaissance utile pour « moderniser » notre économie, aux dépens de nos rapports à la nature, et pouvait sembler négliger d'anticiper les conséquences de cette modernisation. Soixante-dix ans plus tard, il apparaît de plus en plus clairement que cette option est une impasse et que les connaissances écologiques, économiques, sociales et philosophiques doivent être mobilisées et combinées pour mettre la biodiversité au cœur des projets de territoire.

Le « penser global, agir local » employé par René Dubos lors du premier sommet sur l'environnement en 1972 reste plus d'actualité que jamais pour la biodiversité. Mais il devient clair que sa réciproque, l'agir global pour rendre possible la montée en puissance de ces démarches locales, est tout autant nécessaire. L'individu doit rencontrer le politique. C'est tout l'enjeu et la difficulté pour renouer des liens intimes à la biodiversité, créateurs de richesses humaines. Les politiques et les acteurs de la société civile

qui, à tous les niveaux, partagent cette urgence doivent s'engager pour changer les rapports de force et revendiquer une reconquête des territoires pour la biodiversité.

L'histoire est ici utile à plusieurs titres pour penser cette dynamique : en rappelant qu'en matière de biodiversité, aucun mouvement de récréation ne sera efficace s'il ne s'appuie sur la valorisation des espaces existants, riches d'un patrimoine hérité ; en montrant que les choix d'aménagement du territoire s'inscrivent dans un contexte social, politique et économique qui n'est pas un donné intangible et que des alternatives existaient, qui auraient tenu compte d'alertes et d'autres aspirations ; en suggérant qu'une reconquête spatiale pour la biodiversité doit tirer au mieux le parti de cadres de pensées et d'action patiemment construits lors des dernières décennies – y compris dans l'analyse des échecs – et qu'elle repose avant tout sur un nombre suffisant d'acteurs pour l'entreprendre.